

Conseil municipal du lundi 18 mai 2015
Compte rendu de séance

APPEL

Eric Viaud, Viviane Vila, Michel Eneau, Mickaël Martin, Michel Chédozeau, Loïc Friquet,
Fabienne Blanchard, Alain Charles, Fabrice Thomas, Agnès Guilloteau.

Excusé : Christian Tillet,

Election du secrétaire de séance : Agnès Guilloteau, à l'unanimité

Ordre du jour :

Le compte rendu de la séance du 23 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

I Procédure

Affaire commune contre St Butler

Le maire rappelle les faits :

- la commune a signé le 21 juin 2012 un bail saisonnier avec Monsieur Frank Néron, gérant le Saint Butler à St Savin pour gérer l'aire de loisirs du 16 juin au 2 septembre, fixant le loyer à 4 600€.
- Par courrier du 16 juillet Monsieur Néron a sollicité une rencontre avec les élus pour évoquer une fréquentation peu importante du site due selon lui à une météo très moyenne.
- Les élus n'ont pas souhaité répondre favorablement à sa demande et ont confirmé cette décision par délibération du 6 septembre.
- M. Néron a donc reçu une lettre de relance de la trésorerie et il a saisi le Tribunal administratif pour faire annuler le titre exécutoire.
- Par jugement du 26 février dernier le TA de Poitiers a rejeté la requête de M. Néron.
- Il a décidé de faire appel auprès de la Cour de Bordeaux.

Par délibération n° 2012/090/013 du 24 octobre 2012, le maire était autorisé à mandater un avocat pour les besoins de la procédure. C'est Maître Didier Couret, avocat à Poitiers qui suit ce dossier.

Le maire demande l'avis du conseil sur la suite à donner à cette procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De poursuivre la procédure
- De demander à Maître Couret de préparer un mémoire en défense
- D'autoriser le maire à ester en justice
- D'autoriser le maire à signer tous documents utiles à cette affaire
- Dit que des crédits sont inscrits au budget primitif de 2015, en fonctionnement, pour les honoraires

II Finances

- Amortissement des frais d'études

Le maire expose au conseil municipal que lorsque des études sont commandées et qu'elles sont suivies des travaux leur coût est intégré au programme correspondant. Dans le cas où elles ne sont pas suivies des travaux, il convient alors d'amortir leur coût sur 5 ans et de passer les écritures d'ordre.

Il rappelle qu'en 2009, la commune a fait réaliser un relevé topographique, dans le cadre de la procédure contre l'entreprise Poulain et le bureau d'études Adev Environnement, concernant les dimensions des étangs. Le coût de cette étude doit être amorti puisqu'il n'y a pas eu de travaux.

Le montant total s'élève à 1 889.68€ soit 377.94/an pendant 5 ans. Il conviendra de faire un titre à l'article 2803 du chapitre 040 et un mandat à l'article 681 du chapitre 042, l'un et l'autre pour 377.94€ chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'amortir les frais de relevé topographique s'élevant à 1 889.68€, sur 5 ans
- D'inscrire les crédits nécessaires dans une décision modificative
- De passer les écritures d'ordre

- Décision modificative n° 2

Il convient d'intégrer les frais d'études qui ont été suivis de travaux, par des opérations d'ordres au chapitre 041. Ils concernent :

- l'étude de faisabilité réalisée en 2009 pour la salle Bécaud (pour 1435.20€), la salle des associations (pour 956.80€) et la mairie (pour 1136.20€).
- les annonces légales pour le marché VVF pour 1 734.32€ et 1 229.28€
- une annonce pour la révision du Pos en Plu, pour 293.56€

Il convient également d'inscrire les frais d'études non suivis de travaux qui sont amortissables sur 5 ans soit : 1/5^{ème} de 1 889.68€ soit 377 94€ pour 2015 concernant le relevé topographique pour les étangs.

Dépenses			Recettes		
Programme	Article/chap.	Montant	Programme	Article/chap.	montant
Bâtiments communaux	2138/041	3528.20	Bâtiments communaux	203/041	3528.20
PLU	202/041	293.56	PLU	203/041	293.56
VVF	231/041	1734.32	VVF	203/041	1734.32
VVF	231/041	1229.28	VVF	203/041	1229.28
Etangs	681/042	377.94	Etangs	2803/040	377.94
	023	-377.94		021	-377.94

La décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes à 6 785.36€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative ci-dessus présentée.

III Travaux

- Voirie

Le maire informe le conseil municipal que pour faire suite à la réunion de la commission communale qui s'est réunie le 27 avril dernier afin d'examiner les problèmes d'écoulements des eaux pluviales à La Galerie et à la Rochelière et après s'être rendu sur sites pour un examen de la situation avec M. Alain Paillet du syndicat de voirie de La Trimouille, il s'avère que les bâtiments sont en limite de voie communale et les travaux sont donc à la charge de la commune.

M Paillet a établi les devis qui s'élèvent à :

- o 5 567.50€ pour La Galerie
- o 292.10€ pour La Rochelière

Rappel du budget voirie :

Une enveloppe de 130 000€ a été votée au BP 2015 englobant les travaux 2014 (86 872€) et un programme de 43 400€ pour 2015.

Pour cette année, les travaux suivants ont déjà été décidés:

Chemin des 3 maisons	5 825€
Les Barbarinières	5 510€
Pose drains arrière mairie	1 714€
Elagage	3 000€

Compte tenu de tous ces travaux il restera 21 300€ pour les emplois partiels, sachant qu'il convient de réserver une partie de cette enveloppe pour l'émulsion à verser sur les enrobés posés par les cantonniers. Il resterait donc environ 15 000€ pour les emplois partiels 2015, soit environ 8 tonnes d'enrobé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de faire réaliser les travaux à La Galerie et à La Rochelière
- **dit** que les crédits prévus à l'article 6554 du BP 2015 sont suffisants pour l'ensemble des travaux

- Bâtiments communaux

Le maire expose au conseil municipal que Viviane, Mickael et Fabrice ont fait un audit des combles des bâtiments qui auraient besoin d'être isolés :

Le café restaurant

La mairie

La cure

Le logement de Mme Manceau

Il rappelle que la région a lancé un vaste programme d'aide grâce au fonds européens du FEDER.

Le maire propose de demander à M. Auzilleau du cabinet Ecobat de préparer un descriptif et un estimatif pour des demandes de subvention.

Le conseil décidera ensuite quels bâtiments feront l'objet de ces travaux et dans quel ordre de priorité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier à Auzilleau la mission d'étude de faisabilité
- d'autoriser le maire à faire les demandes de subventions
- d'autoriser le maire à signer tous les documents qui seront nécessaires à cette affaire

IV Informations

- prochaine séance de cinéma mercredi 27 mai à 20h30 : « les châteaux de sables »
- le cabinet bureau Véritas passera mardi 26 mai, à 8h30, pour le contrôle des installations de gaz et d'électricité de la mairie et de la salle Bécaud. La présence d'un élu est importante. Le maire demande qui de la commission bâtiment pourra être là ? Loïc Friquet répond qu'il pourra être présent.
- jeudi 28 mai à 14h se tiendra une réunion d'information sur la biodiversité en forêt, animée par Isabelle Barranger du centre régional de la propriété forestière et avec la participation de Monsieur de la Motte, expert forestier. Mickael Martin confirme qu'il sera présent.
- Concert « la vie chante » dimanche 7 juin, 17h à l'église de La Bussière
- fixer la date d'inauguration :
 - o du café restaurant
 - o de la plage
- l'arrêté de la DDT fixant les nouvelles conditions de priorité du carrefour RD11/VC4 (Chainchenevas) est arrivé et a été affiché dans le panneau extérieur de la mairie. Désormais les véhicules venant de Nalliers seront prioritaires à ce carrefour. Des panneaux « cédez le passage » seront mis en place par le conseil général sur la voie communale et un panneau priorité sera posé côté RD11 à 150m du carrefour.
- Prévoir une brève pour annoncer :
 - o Le concert du 7 juin à l'église
 - o La réunion publique du 15 juin
 - o L'ouverture du restaurant
 - o Son inauguration
 - o Celle de la plage
 - o Rappeler celle du VVF le 10 juillet
 - o Le passage de la course cycliste « grand prix Cristal énergie » le samedi 18 juillet à 12h

Agnès Guilloteau informe le conseil qu'elle a participé à 2 réunions concernant l'avenir des écoles d'Antigny, Nalliers, St Germain et St Savin. La baisse des effectifs inquiètent les élus. L'inspecteur d'académie, M. Bonnet, viendra demain soir expliquer le fonctionnement d'un RPI, lors d'une réunion qui se tiendra à Antigny, à 18h30. Une autre réunion se tiendra le mardi 2 juin au cours de laquelle une décision devra être prise.

Agnès Guilloteau fait également part de ses avancées sur le projet d'ouverture d'une bibliothèque dans la sacristie. Les cantonniers se chargeront de rafraîchir la pièce et poseront des étagères. Agnès a répertorié tous les livres qui ont été donnés. Le maire informe le conseil qu'il doit également récupérer une centaine de livres.

Loïc Friquet fait part au conseil des grandes lignes de ce qui s'est dit lors de l'assemblée de VVF qui s'est tenue les 9 et 10 avril dernier. Le conseil d'administration a été renouvelé. VVF compte 89 villages, emploie 2400 personnes dont 141 en contrat d'avenir et accueille 400 000 vacanciers par an.

En 2014 : + 3% de particuliers

-7% de groupe

Fabrice Thomas demande que soit réunie la commission communale 1 : protection de l'environnement/urbanisme et cadre de vie.

La date est fixée à ce jeudi 21 mai à 20h à la mairie. Viviane, Mickael, Michel Chédozeau et Fabrice en font partie, pour les élus, François Guilloteau Alain Bozier André Dauxères et Lucien Soyer, pour les hors conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13.